FENNER DUNLOP
ENGINEERED CONVEYOR SOLUTIONS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Group 1- Wide Range Cover Stock

Section 1. Identification

Identificateur SGH du produit : Group 1- Wide Range Cover Stock

Code du produit : 5770

Autres moyens d'identification : Non disponible.

Type de produit : Solide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées
Mélange de caoutchouc non vulcanisé sur mesure.

Données relatives au fournisseur : Fenner Dunlop Conveyor Belting
654 Camp Joy Road, Building 2 Suite B
Bluefield, Virginia 24605
USA
Tel.: 276-322-1426

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : CHEMTREC, É.U. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3877
Numéro d'enregistrement: 8338
(24/7)

Section 2. Identification des risques

Statut OSHA/HCS : Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

Classement de la substance ou du mélange : SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1
DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Section 2. Identification des risques

Mentions de danger : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H350 - Peut provoquer le cancer.
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au foetus.
H402 - Nocif pour les organismes aquatiques.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention : P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P261 - Ne pas respirer les poussières.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Intervention : P391 - Recueillir le produit répandu.
P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.
P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Stockage : P405 - Garder sous clef.

Élimination : P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Dangers non classés ailleurs (US) : Aucun connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Autres moyens d'identification : Non disponible.

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
Noir de carbone	15 - 40	1333-86-4
Extraits au solvant (pétrole), distillat paraffinique lourd	10 - 30	64742-04-7
Zinc, oxyde de - Fumées	0.5 - 1.5	1314-13-2
1,2-Dihydro-2,2,4-triméthylquinoléine, oligomères	0.5 - 1.5	26780-96-1
N-1,3-diméthylbutyl-N'-phényl-p-phénylenediamine	0.5 - 1.5	793-24-8
Urée	0.5 - 1.5	57-13-6
Colophane	0.5 - 1.5	8050-09-7
N-tert-butylbenzothiazole-2-sulfénamide	0.1 - 1	95-31-8
1,3-Diphénylguanidine	0.1 - 1	102-06-7

États-Unis : Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.
Canada : Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément à le RPD modifié en avril 2018.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin.

Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :
irritation
rougeur
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Section 4. Premiers soins

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements particuliers : Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs inappropriés : Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit : Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produit de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement : Écarter les contenants de la zone de déversement. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Placer le produit déversé dans un contenant à déchets désigné et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement : Écarter les contenants de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - obtenir et bien lire les instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant.

Conseils sur l'hygiène générale au travail : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas.

Section 7. Manutention et stockage

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

États-Unis

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Noir de carbone	**ACGIH TLV (États-Unis, 3/2020).** TWA: 3 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction inhalable **NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).** TWA: 3.5 mg/m³ 10 heures. TWA: 0.1 mg of PAHs/cm³ 10 heures. **OSHA PEL (États-Unis, 5/2018).** TWA: 3.5 mg/m³ 8 heures.
Extraits au solvant (pétrole), distillat paraffinique lourd	**NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).** TWA: 5 mg/m³ 10 heures. Forme: Brouillard STEL: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme: Brouillard
Zinc, oxyde de - Fumées	**NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).** CEIL: 15 mg/m³ Forme: Poussière TWA: 5 mg/m³ 10 heures. Forme: Poussière et fumée STEL: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme: Fumée **OSHA PEL (États-Unis, 5/2018).** TWA: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: Fumée TWA: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire TWA: 15 mg/m³ 8 heures. Forme: Empoussiérage total **ACGIH TLV (États-Unis, 3/2020).** TWA: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire STEL: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme: Fraction alvéolaire
1,2-Dihydro-2,2,4-triméthylquinoléine, oligomères	Aucune.
N-1,3-diméthylbutyl-N'-phényl-p-phénylenediamine	Aucune.
Urée	**AIHA WEEL (États-Unis, 7/2020).** TWA: 10 mg/m³ 8 heures.
Colophane	**ACGIH TLV (États-Unis, 3/2020).** **Sensibilisant cutané. Sensibilisant par inhalation.**
N-tert-butylbenzothiazole-2-sulfénamide	Aucune.
1,3-Diphénylguanidine	Aucune.

Canada

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Noir de carbone	**CA British Columbia Provincial (Canada, 1/2020).** TWA: 3 mg/m³ 8 heures. Forme: Inhalable **CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).** TWA: 3 mg/m³ 8 heures. Forme: Particules de matières inhalables. **CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).** 8 hrs OEL: 3.5 mg/m³ 8 heures. **CA Québec Provincial (Canada, 7/2019).** VEMP: 3.5 mg/m³ 8 heures. **CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).** STEL: 7 mg/m³ 15 minutes. TWA: 3.5 mg/m³ 8 heures.
Extraits au solvant (pétrole), distillat paraffinique lourd	**CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).** 8 hrs OEL: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: Brouillard 15 min OEL: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme: Brouillard **CA Québec Provincial (Canada, 7/2019).** VEMP: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: brouillards VECD: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme: brouillards
Zinc, oxyde de - Fumées	**CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).** 8 hrs OEL: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: Respirable 15 min OEL: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme: Respirable **CA British Columbia Provincial (Canada, 1/2020).** TWA: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: Respirable STEL: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme: Respirable **CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).** STEL: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme: Poussière et fumée respirable. TWA: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: Poussière et fumée respirable. **CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).** TWA: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: Particules de matières respirables STEL: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme: Particules de matières respirables **CA Québec Provincial (Canada, 7/2019).** VEMP: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: Fumées VECD: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme: Fumées
Urée	**AIHA WEEL (États-Unis, 7/2020).** TWA: 10 mg/m³ 8 heures.
Colophane	**CA Québec Provincial (Canada, 7/2019).** **Sensibilisant cutané.**

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

	VEMP: 0.1 mg/m³, (formaldéhyde) 8 heures.

Contrôles d'ingénierie appropriés : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du travailleur aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

Protection de la peau

Protection des mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

État physique : Solide. [Opaque.]

Couleur : Noir.

Odeur : Aucune.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Seuil olfactif	:	Non applicable.
pH	:	Non disponible.
Point de fusion et point de congélation	:	Non disponible.
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition	:	Non disponible.
Point d'éclair	:	Non applicable.
Taux d'évaporation	:	Non disponible.
Inflammabilité	:	Non disponible.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	:	Non applicable.
Tension de vapeur	:	Non disponible.
Densité de vapeur relative	:	Non applicable.
Densité relative	:	Non disponible.
Solubilité	:	Non disponible.
Solubilité dans l'eau	:	Non disponible.
Miscible avec l'eau	:	Non disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	:	Non applicable.
Température d'auto-inflammation	:	Non applicable.
Température de décomposition	:	Non disponible.
Viscosité	:	Non applicable.
Temps d'écoulement (ISO 2431)	:	Non disponible.

Caractéristiques des particules

Taille médiane des particules	:	Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	:	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	:	Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	:	Aucune donnée spécifique.
Matériaux incompatibles	:	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes.

Section 10. Stabilité et réactivité

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Noir de carbone	DL50 Orale	Rat	>15400 mg/kg	-
N-1,3-diméthylbutyl-N'-phényl-p-phénylenediamine	DL50 Cutané	Lapin	2806 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	271 mg/kg	-
Urée	DL50 Orale	Rat	8471 mg/kg	-
Colophane	DL50 Orale	Rat	7600 mg/kg	-
N-tert-butylbenzothiazole-2-sulfénamide	DL50 Cutané	Lapin	>7940 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>6000 mg/kg	-
1,3-Diphénylguanidine	DL50 Orale	Rat	323 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
N-tert-butylbenzothiazole-2-sulfénamide	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	100 %	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	100 %	-

Sensibilisation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Mutagénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Il n'existe aucune donnée disponible.

Tératogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
1,3-Diphénylguanidine	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Il n'existe aucune donnée disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Il n'existe aucune donnée disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Voies d'entrée probables : Cutané.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :
irritation
rougeur
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Généralités : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire à la fertilité ou au foetus.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Section 11. Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Group 1- Wide Range Cover Stock	50223.2	N/A	N/A	N/A	N/A
N-1,3-diméthylbutyl-N'-phényl-p-phénylenediamine	500	2806	N/A	N/A	N/A
Urée	8471	N/A	N/A	N/A	N/A
Colophane	7600	N/A	N/A	N/A	N/A
1,3-Diphénylguanidine	323	N/A	N/A	N/A	N/A

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Noir de carbone	Aiguë CE50 37.563 mg/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
Zinc, oxyde de - Fumées	Aiguë CI50 1.85 mg/L Eau de mer	Algues - Skeletonema costatum	96 heures
	Aiguë CI50 46 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	72 heures
	Aiguë CL50 98 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 1.1 ppm Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
Urée	Aiguë CE50 6573.1 mg/L Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures
	Aiguë CE50 3910000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Chronique NOEC 2 g/L Eau douce	Poisson - Heteropneustes fossilis	30 jours

Persistance et dégradation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
Zinc, oxyde de - Fumées	-	28960	élevée
1,2-Dihydro-2,2,4-triméthylquinoléine, oligomères	1.2 à 7.7	477 à 1160	élevée
N-1,3-diméthylbutyl-N'-phényl-p-phénylenediamine	2.46	17	faible
Urée	<-1.73	-	faible
Colophane	1.9 à 7.7	-	élevée
N-tert-butylbenzothiazole-2-sulfénamide	3.36	-	faible
1,3-Diphénylguanidine	2.42	<20	faible

Section 12. Données écologiques

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{OC}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN3077	UN3077	UN3077	UN3077
Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (N-1,3-diméthylbutyl-N'-phényl-p-phénylenediamine)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (N-1,3-diméthylbutyl-N'-phényl-p-phénylenediamine)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (N-1,3-diméthylbutyl-N'-phényl-p-phénylenediamine)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (N-1,3-diméthylbutyl-N'-phényl-p-phénylenediamine)
Classe de danger relative au transport	9	9	9	9 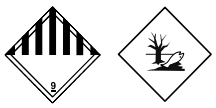
Groupe d'emballage	III	III	III	III
Dangers environnementaux	Oui.	Oui.	Oui.	Oui.

AERG : 171

Autres informations

Classification pour le DOT : Les emballages autres qu'en vrac de ce produit ne sont pas réglementés comme des substances dangereuses, sauf s'ils sont transportés par voie navigable intérieure. Ce produit n'est pas réglementé comme matière dangereuse lorsqu'il est transporté en formats ≤ 5 L ou ≤ 5 kg, à condition que les emballages soient conformes aux dispositions générales de §§ 173.24 et 173.24a.

Section 14. Informations relatives au transport

Classification pour le TMD : Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.43-2.45 (Classe 9), 2.7 (Marque de polluant marin). Les emballages non en vrac de ce produit ne sont pas réglementés comme marchandises dangereuses lorsqu'ils sont transportés par voie routière ou ferroviaire.

IMDG : Ce produit n'est pas réglementé comme marchandise dangereuse lorsqu'il est transporté en formats ≤ 5 L ou ≤ 5 kg, à condition que les emballages soient conformes aux dispositions générales de 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

IATA : Ce produit n'est pas réglementé comme marchandise dangereuse lorsqu'il est transporté en formats ≤ 5 L ou ≤ 5 kg, à condition que les emballages soient conformes aux dispositions générales de 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux :** toujours transporter dans des contenants qui sont verticaux et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Réglementations États-Unis : **Exemption/Exemption partielle TSCA 8(a) CDR**: Indéterminé

CWA (Clean Water Act) 307: Zinc, oxyde de - Fumées; Benzo(a)pyrène

Article 112(b) Polluants atmosphériques dangereux (HAPs) du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air) : Référencé

Substances de catégorie 1 de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air) : Non inscrit

Substances de catégorie 2 de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air) : Non inscrit

Produits chimiques de la liste 1 de la DEA (précurseurs chimiques) : Non inscrit

Produits chimiques de la liste 2 de la DEA (produits chimiques essentiels) : Non inscrit

SARA 302/304

Composition/information sur les ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 304 RQ : Non applicable.

SARA 311/312

Classification : SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1B
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1B

Section 15. Informations sur la réglementation

Composition/information sur les ingrédients

Nom	%	Classification
Extraits au solvant (pétrole), distillat paraffinique lourd	≥10 - ≤25	CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1B
N-1,3-diméthylbutyl-N'-phényl-p-phénylenediamine	≥1 - ≤1.7	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1B
Colophane	≥1 - ≤3	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
1,3-Diphénylguanidine	≤0.3	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fertilité) - Catégorie 2 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

SARA 313

	Nom du produit	Numéro CAS	%
Feuille R - Exigences en matière de rapport	Zinc, oxyde de - Fumées	1314-13-2	≥1 - ≤3
Avis du fournisseur	Zinc, oxyde de - Fumées	1314-13-2	≥1 - ≤3

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FDS, et que les copie et redistribution de la FDS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FDS redistribuée par la suite.

Réglementations d'État

Massachusetts : Les composants suivants sont répertoriés : Noir de carbone; Extraits au solvant (pétrole), distillat paraffinique lourd; Zinc, oxyde de - Fumées

New York : Aucun des composants n'est répertorié.

New Jersey : Les composants suivants sont répertoriés : Noir de carbone; Extraits au solvant (pétrole), distillat paraffinique lourd; Zinc, oxyde de - Fumées

Pennsylvanie : Les composants suivants sont répertoriés : Noir de carbone; Zinc, oxyde de - Fumées; Colophane

Californie prop. 65

⚠ **AVERTISSEMENT**: Ce produit peut vous exposer à Benzo(a)pyrène, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Nom des ingrédients	Pas de niveau de risque significatif	Posologie maximum acceptable
Benzo(a)pyrène	Oui.	-

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés : Zinc, oxyde de - Fumées

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Section 15. Informations sur la réglementation

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Liste d'inventaire

Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

États-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont actifs ou exemptés.

Section 16. Autres informations

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1	Méthode de calcul
CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1	Méthode de calcul
DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3	Méthode de calcul
DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2	Méthode de calcul

Historique

Date d'édition/Date de révision : 01/30/2022

Date de publication précédente : 11/30/2018

Version : 7

Élaborée par : Services Réglementaires KMK inc.

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la toxicité aiguë
FBC = Facteur de bioconcentration
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA = Association international du transport aérien
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
N/A = Non disponible
SGG = Groupe de séparation
NU = Nations Unies

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.